Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 877f07
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Le Conseil de l'Europe organise une formation sur la lutte contre la contrefaçon des médicaments

Strasbourg, 04.12.2007 – Les méthodes permettant de lutter contre la contrefaçon des médicaments et autres délits pharmaceutiques et de protéger la santé publique seront le thème central d'une formation de deux jours qui se tiendra à Strasbourg les 6 et 7 décembre.

Le programme de formation, défini par le Groupe ad hoc du Conseil de l'Europe sur les médicaments contrefaits, vise à sensibiliser les représentants des organismes de contrôle et de répression et à renforcer leurs capacités en matière de prévention, de communication des renseignements et d'investigation dans le domaine de la contrefaçon des médicaments, et à éviter de nuire à la santé de l'utilisateur final.

« Cette formation est une initiative importante qui complète les autres activités et actions du Conseil de l'Europe visant à protéger la santé des Européens contre les dangers des médicaments contrefaits, par le biais de la définition de normes relatives à la santé publique, à la qualité des médicaments et à la coopération dans le domaine du droit pénal », a déclaré Alexander Vladychenko, Directeur général de la Cohésion sociale.

« Pour que les mesures de lutte contre la contrefaçon soient efficaces, il est primordial de connaître le problème et de posséder les compétences pratiques pour le combattre, mais il faut également que toutes les autorités compétentes coopèrent dans ce domaine, à savoir les fabricants, les grossistes, les pharmaciens et les organisations gouvernementales et non gouvernementales ».

Le programme de formation, intitulé « Meilleures pratiques pour lutter contre la contrefaçon des médicaments et protéger la santé publique », prévoit des sessions sur la communication de santé publique, l'évaluation des risques, la gestion, et sur les procédures concrètes et les processus habituels d'enquête en cas de suspicion de contrefaçon.

Des responsables gouvernementaux, des représentants des organismes de contrôle des médicaments, de la police et des douanes aborderont également toutes les étapes du processus, en commençant par l'enquête, la collecte et l'utilisation d'éléments de preuve, et en finissant par les mesures visant à harmoniser les rapports et à intensifier la coopération entre toutes les parties concernées.

Des formateurs venus de France, d'Italie, des Pays-Bas, de Suisse et du Royaume-Uni mettront en commun leurs expériences dans ce domaine avec quatorze équipes originaires des Etats membres du Conseil de l'Europe, dans les secteurs de la santé et de la lutte contre la criminalité.

La Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (DEQM) / le Réseau de laboratoires officiels de contrôle des médicaments (OMCL), la Direction des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe et le Groupe ad hoc sur les médicaments contrefaits coopèrent dans la réalisation de programmes d'activités spécialisés et l'élaboration d'outils de protection de la santé publique contre la contrefaçon des médicaments et autres délits pharmaceutiques.

Programme complet de la formation

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.